

Les évêques de l'UE répondent au président Macron : « il n'y a pas de droit reconnu à l'avortement dans le droit européen ou international »

8 février 2022

Dans un communiqué rendu public mardi 8 février 2022, la Présidence de la Commission des Conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE) exprime sa vive inquiétude face à la proposition du Président Macron d'inscrire un prétendu droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Union européenne.

Conscients de la tragédie et de la complexité des situations dans lesquelles se trouvent les mères qui envisagent un avortement, les évêques de l'UE soulignent la nécessité d'apporter l'aide et l'assistance nécessaires aux femmes en détresse et à leur enfant à naître.

« S'occuper des femmes qui se trouvent dans une situation difficile ou conflictuelle en raison de leur grossesse est un élément central du ministère diaconal de l'Église et doit également être un devoir exercé par nos sociétés » , lit-on dans la déclaration des évêques de l'UE.

D'un point de vue juridique, les membres de la Présidence de la COMECE soulignent qu'« *il n'y a pas de droit à l'avortement reconnu en droit européen ou international. Tenter de changer cela - poursuivent-ils - non seulement va à l'encontre des croyances et des valeurs européennes fondamentales, mais serait une loi injuste, dépourvue de fondement éthique et destinée à être une cause de conflit perpétuel entre les citoyens de l'UE* ».

« La proposition du président Macron d'y insérer ce prétendu droit ne peut en aucun cas être considérée comme insufflant un nouveau souffle à nos droits fondamentaux » » , ont poursuivi les évêques de l'Union européenne.

Rappelant les pères fondateurs de l'Union européenne, la présidence de la COMECE souligne que l'intégration européenne doit toujours « *favoriser et promouvoir le respect des différentes identités et éviter les impositions idéologiques* ».

La déclaration de la Présidence de la COMECE fait suite au discours du Président Emmanuel Macron adressé au Parlement européen le 19 janvier 2022 dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

La Présidence de la COMECE est composée de :

- S. Ém. Cardinal Jean-Claude Hollerich SJ (Président)
- SE Mgr. Mariano Crociata (Premier Vice-Président)
- SE Mgr. Noel Treanor (Vice-Président)
- SE Mgr. Jan Vokál (Vice-Président)
- SE Mgr. Franz-Josef Overbeck (vice-président)



COMECE 2022-02-08 Declaration à l'avortementnetDownload